

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU GEST05 DU JEUDI 09 JANVIER 2025

L'Assemblée Générale du GEST 05 s'est réuni le jeudi 09 janvier 2025 à 16H30 à la Maison de la Santé au Travail à Gap

Administrateurs employeurs présents :

- Maître Philippe LECOYER, Avocat / 9 pouvoirs validés
- Gilles MARSEILLE CLAIR NET

Adhérents présents

- Sébastien CHAPOT, cabinet LYE
-

Le Président Philippe LECOYER accueille et remercie les membres présents.

Rappel de l'ODJ :

1. Approbation de la grille tarifaire 2025
2. Approbation des cotisations
3. Présentation du prévisionnel budgétaire 2025
4. Questions diverses

1. Approbation de la grille tarifaire 2025

Le Président Philippe LECOYER présente la grille tarifaire 2025 proposée par le Conseil d'Administration.

Grille tarifaire

- **118 € H.T par visite pour les intérimaires,**
- **135 € H.T par salarié Intermittents du spectacle**
- **63 € H.T par entreprise : frais d'adhésion**
- **44 € H.T pour les absences non excusées** 48h ouvrées avant le RDV

Offre spécifique

Travailleurs indépendants : 118 € H.T pack de 3 RDV (1 médical et 2 préventions)

Offre complémentaire

Service Conseil activités sport-santé en entreprise : 600 € (1/2 à 1 journée de travail) pour toute entreprise inférieure à 50 salariés. Au-delà sur devis du Directeur.

Autres services extérieurs : +20 à 40% du prix TTC du partenaire sous-traitant du GEST05.

2. Approbation des cotisations de l'offre socle 2025

Le Président Philippe LECOYER présente la proposition du Conseil d'Administration pour l'offre socle au vu des projections de résultats financiers.

Soit :

- **118 € H.T pour les CDI**
- **59 € H.T pour les CDD et saisonniers de moins de 5 mois sur l'année civile**
- **118 € H.T pour les CDD et saisonniers de plus de 5 mois sur l'année civile**
- **118 € H.T pour les CDD et saisonniers déclarés SIR quelque soit la durée du contrat**

Cas particulier des salariés en situation de multi emploi : répartition de la cotisation à parts égales entre les employeurs des salariés répondant aux conditions prévues par le Décret n° 2023-547 du 30 juin 2023 relatif au suivi de l'état de santé des travailleurs ayant plusieurs employeurs

La liste nominative des salariés de l'établissement adhérent est la liste de référence. Il s'agit des salariés faisant partie de l'effectif au 1er janvier de l'année concernée. Elle doit être validée sur votre espace adhérent accessible depuis notre site Internet www.gest05.org avant le 15 février 2025.

Echéance de paiement de la cotisation : 30 Jours après l'émission de la facture

3. Présentation du prévisionnel budgétaire 2025

Le budget 2025 a été préparé par les membres du Bureau (Philippe LECOYER, Michel BOTHOREL, Charlotte BOURGEOIS, Yannice GELATI), la direction (Vylia CUISSET, Sylvain GALLERINI) et l'expert-comptable Julien FORTIN. Il a été ensuite approuvé par la Commission de Contrôle ainsi que le Conseil d'administration du 17 décembre 2024.

M. FORTIN présente la structuration du tableur budgétaire qui s'articule autour de trois axes :

- Le budget de l'exercice N-1
- La projection du résultat au 31/12
- Le budget prévisionnel pour le prochain exercice

Évolutions budgétaires principales :

Produits de fonctionnement

Une augmentation de 3,5% des produits est constatée, en corrélation avec la hausse de la tarification, portant le total des produits de fonctionnement à 4 391 005€.

Charges de fonctionnement

Les charges de personnel constituent le poste connaissant la hausse la plus significative. Cette augmentation est justifiée par l'ouverture de postes supplémentaires, nécessaires au maintien de la qualité de service pour les exercices à venir. Le total des charges de fonctionnement s'élève à 4 371 580€.

Résultats prévisionnels

- Résultat courant non financier : 19 425€
- Résultat financier : -3 437€
- Résultat exceptionnel : -300€
- **Résultat net prévisionnel : 15 688€ (bénéficiaire)**

Eléments	BUDGET 2025		
Prestations de services	+	4 381 005	100,0%
Autres produits (Fonction publique)	+		
Remboursement frais formation OPCA			
Prestations complémentaires			
Autres produits de gestion courante			
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	+	10 000	
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	=	4 391 005	
Achats non stockés	+	55 422	1,3%
Location et charges locatives	+	56 076	1,3%
Entretiens, réparations	+	190 434	4,3%
Assurances	+	21 713	0,5%
Etudes, recherches et divers (inclus formation)	+	47 000	1,1%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	+	101 432	2,3%
Publicité	+	7 956	0,2%
Transports, autoroutes, parkings	+	412	0,0%
Déplacements, missions, réceptions	+	37 568	0,9%
Frais postaux et télécommunications	+	67 005	1,5%
Services bancaires	+	3 884	0,1%
Autres services extérieurs	+	33 658	0,8%
Impôts, taxes et versements assimilés	+	90 116	2,1%
Rémunération du personnel	+	2 355 465	53,8%
Charges sociales	+	1 012 850	23,1%
Dotations aux amortissements et dépréciations	+	255 589	5,8%
Dotation aux provisions	+	20 000	0,5%
Autres charges	+	15 000	0,3%
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	=	4 371 580	
1- RESULTAT COURANT NON FINANCIER	=	19 425	
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges			
Intérêts et produits financiers		10 000	0,2%
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Intérêts et charges financières		13 437	0,3%
2- RESULTAT FINANCIER	=	-3 437	
3- RESULTAT COURANT NON FINANCIER (1+2)	=	15 988	
Produits exceptionnels : ajustement provision engagement retraite	+		
Charges exceptionnelles : ajustement provision engagement retraite	-	300	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	=	-300	
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DES PRODUITS	=	4 401 005	
TOTAL DES CHARGES	=	4 385 317	
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	=	15 688	0,4%

Résolutions :

1. Première résolution : Approbation de la grille tarifaire 2025

Après audition, L'Assemblée Générale approuve la grille tarifaire 2025 à la majorité des voix présentes et représentées.

2. Deuxième résolution : Approbation du montant des cotisations 2025 pour les services socles

Après audition, L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations pour les services socles, à la majorité des voix présentes et représentées

3. Troisième résolution : Approbation de la grille tarifaire des offres spécifiques et complémentaires 2025

Après audition, L'Assemblée Générale approuve la grille tarifaire des offres spécifiques et complémentaires à la majorité des voix présentes et représentées.

4. Quatrième résolution : Approbation du budget 2025

Après audition, L'Assemblée Générale approuve la prévision budgétaire et ses investissements et accorde au Président le pouvoir d'engager les financements et contracter les prêts bancaires nécessaires, à la majorité des voix présentes et représentées.

La séance est levée à 17h30.

Fait à Gap, le 09/01/2025

Philippe LECOYER

Président

